

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3058

13 décembre 2011

### SOMMAIRE

Alkopharma S.à.r.l. ....	146784	Northern Coast S.A. ....	146771
Alloy Market S.A. ....	146784	Northern Coast S.A. ....	146760
Apollo International Germany S.à r.l. ...	146766	Northern Coast S.A. ....	146765
Avanza Alpha S.à r.l. ....	146777	North West Finance SA ....	146760
CEC S.à r.l. ....	146752	NSI Luxembourg Holding S.à r.l. ....	146754
CM Investments S.A. ....	146764	OCM Luxembourg HHL Financing S.à r.l. .....	146776
CNPV Solar Power S.A. ....	146757	Odalisque Holding S.A. ....	146771
Croisimer Finance S.A. ....	146760	Odal Services International S.à r.l. ....	146771
Duroal S.A. ....	146772	ODSI Luxembourg S.A. ....	146768
Fidav S.A. ....	146738	Officio International S.A. ....	146780
Gardenia Holding S.A. SPF ....	146771	OLFI Lux Intermediate Holdings S.à r.l. .....	146739
GFII First Investments S.A. ....	146777	Omega Software S.A. ....	146783
GK Management S.à r.l. ....	146740	Onyx S.A. ....	146775
Hellenic Securitisation S.A. ....	146756	Optiplan S.à r.l. ....	146783
LeoPolisol S. à r.l. ....	146772	Pacific Century Investment Holdings (USA) No.1 Limited S.à.r.l. ....	146777
Mira Group S.A. ....	146738	Patron Aachen Development S. à r. l. ...	146784
MIRI S.à r.l. ....	146738	Patron Wrangell S.à r.l. ....	146742
Mister Copy ....	146738	PRB Luxemburgo S.à r.l. ....	146776
Mitotech S.A. ....	146739	Program Holding S.A.-SPF ....	146742
MITR S.A. ....	146739	P&S East Growth Luxembourg SICAR, SCA ....	146784
MLS Investments S.à r.l. ....	146752	Pure Capital S.A. ....	146784
Monheim Investments S.à r.l. ....	146752	SIFC Office & Retail S.à r.l. ....	146768
Morgan Stanley Hercules S.à r.l. ....	146780	Société Hôtelière d'Investissements S.A. .....	146747
Nactus Investors S.A. ....	146756	Tenpan Investment Holding S.A. ....	146739
National Steel S.A. ....	146754	Texas Instruments International Manage- ment Company S.à r.l. ....	146748
New Fashion Distribution S.A. ....	146764	Timberland Luxembourg Finance S. à r.l. .....	146775
Nis Ganesha Sàrl ....	146761		
Noble Carl Norberg S.à r.l. ....	146756		
Noble Drilling Leasing S.à r.l. ....	146757		
Noble Drilling (Luxembourg) S.à r.l. ....	146756		
Noble Holding Europe S.à r.l. ....	146742		
Nomis Invest S.à r.l. ....	146757		

**Fidav S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 101.010.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 8 novembre 2011*

L'Assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de coopter aux fonctions d'administrateur Mademoiselle Danielle SCHULLER en remplacement de Monsieur Gilbert DIVINE démissionnaire et lui donne pouvoir d'engager la société sous sa signature conjointe.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Mademoiselle Danielle SCHULLER, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011151882/19.

(110177120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

---

**Mira Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3850 Schiffange, 72-80, avenue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 95.966.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151344/10.

(110176370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**MIRI S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: CAD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 136.846.

—  
Par résolutions signées en date du 18 octobre 2011, le liquidateur a décidé de transférer le siège social de la société du 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151345/12.

(110176184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Mister Copy, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 21.976.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011151346/13.

(110175780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**OLFI Lux Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 159.807.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151375/11.

(110175791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Mitotech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 149.129.

Les comptes annuels au 30.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 NOV. 2011.

Pour: MITOTECH S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011151347/15.

(110175753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**MITR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 86.740.

Par résolutions signées en date du 18 octobre 2011, le liquidateur a décidé de transférer le siège social de la société du 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151348/12.

(110176181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Tenpan Investment Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R.C.S. Luxembourg B 47.580.

**EXTRAIT**

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 janvier 2011 que l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé des actionnaires a décidé de:

1. renouveler le mandat du conseil d'administration à savoir:

- Monsieur Reicherts Jean, administrateur, adresse professionnelle L-2314 Luxembourg, 2a place de Paris,
- Monsieur Reicherts Junior Robert, administrateur, adresse professionnelle L-2314 Luxembourg, 2a place de Paris,
- Madame Eriksson May-Lis, adresse professionnelle L-2314 Luxembourg, 2a place de Paris, administrateur.

2. renouveler le mandat de l'administrateur délégué Monsieur REICHERTS Jean, adresse professionnelle L-2314 Luxembourg, 2a place de Paris.

Les mandats du conseil d'administration et de l'administrateur délégué prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix-sept.

3. ne pas renouveler le mandat de la Fiduciaire Européenne S.à.r.l. (RC B 22942) en tant que commissaire aux comptes de la société.

En remplacement, est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat: la société anonyme FID-EUROPE INTERNATIONAL S.A. (RC B 145543), ayant son siège à 2a, place de Paris L-2314 Luxembourg.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix-sept.

Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Pour extrait conforme

J. REICHERTS

Mandataire

Référence de publication: 2011152905/27.

(110177481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**GK Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7255 Helmsange, 23, rue des Vergers.

R.C.S. Luxembourg B 164.414.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze.

Le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

A COMPARU:

Monsieur Georges KIRPS, diplômé en sciences économiques, né à Luxembourg, le 8 juillet 1942, demeurant à L-7255 Helmsange, 23, rue des Vergers.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de GK MANAGEMENT S.à r.l..

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Walferdange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 5.** La société a pour objet toutes activités de conseil en entreprise, de conseil économique, d'intermédiaire d'entreprise et de service ainsi que le commerce général.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2011.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les CENT (100) parts ont été entièrement souscrites et immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS Euro (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Evaluation*

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euro (€ 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Georges KIRPS, préqualifié.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-7255 Helmsange, 23, rue des Vergers.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. KIRPS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 octobre 2011. Relation: ECH/2011/1859. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151221/104.

(110176209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

**Noble Holding Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.910.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151356/9.

(110176104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

**Program Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 32.074.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PROGRAM HOLDING S.A.-SPF*

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011151416/14.

(110176304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

**Patron Wrangell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 164.332.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Investments III S.à r.l., a limited liability company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.328, here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on October 18<sup>th</sup>, 2011.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron Wrangell S.à r.l." (the Company).

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries, as well as the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries, affiliated companies or third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1) per each share.

**Art. 6.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

**Art. 7.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such



meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 12.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 13.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 14.** The Company's year starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 15.** Each year, with reference to December 31<sup>st</sup>, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 16.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits is at the free disposal of the shareholder's general meeting. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 17.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 18.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by Patron Investments III S.à r.l., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provision*

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31<sup>st</sup>, 2012.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two (2). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:



- Mr Robert BRIMEYER, director, born in Luxembourg on May 3rd , 1972, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

- Mrs Géraldine SCHMIT, director, born in Messancy (Belgium) on November 12<sup>th</sup> , 1969, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt et un octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Patron Investments III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 123.328, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Wrangell S.à r.l." (ci-après, la Société).

**Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, au développement et à l'exploitation de toutes propriétés immeubles situées dans tout pays, ainsi qu'à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs. La société peut également accorder des prêts à ses filiales, des sociétés liées ou des tierces parties.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt mille Livres Sterling (20.000.-GBP) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Livre Sterling (1.-GBP) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 13.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 14.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les vingt mille (20.000) parts sociales ont été souscrites Patron Investments III S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de vingt mille Livres Sterling (20.000.-GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (1.500.-EUR).

#### *Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert BRIMEYER, gérant, né à Luxembourg le 3 mai 1972, résidant professionnellement 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

- Madame Géraldine SCHMIT, gérant de Sociétés, né à Messancy (Belgique) le 12 novembre 1969, résidant professionnellement 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2011. LAC/2011/47211. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

*Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Référence de publication: 2011149408/278.

(110173757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

### **S.H.I. S.A., Société Hôtelière d'Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 115.370.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal des décisions  
de l'actionnaire unique adoptées à Bertrange le 12 mai 2011*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, et des sociétés CRITERIA Sàrl et PROCEDIA Sàrl, établies au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL Luxembourg Sàrl, avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Il résulte dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil  
d'Administration tenu à Bertrange en date du 12 mai 2011*

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 12 mai 2011.

*Pour SOCIÉTÉ HÔTELIÈRE D'INVESTISSEMENTS S.A.*

Référence de publication: 2011153930/27.

(110179336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

---

**Texas Instruments International Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 153.018.408,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 134.917.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh of October.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach.

There appeared:

Texas Instruments Incorporated, with address at 12500 TI Boulevard, Dallas, Texas 75243, the United States of America, registered with the Delaware Division of Corporations under number 0368223,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on October 27, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Texas Instruments International Management Company S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 134.917, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 10<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 240, on January 30<sup>th</sup>, 2008. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglister, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 29<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 431, on February 27<sup>th</sup>, 2009.

II. The Company's share capital is set at one hundred and fourteen million, two hundred and fifty thousand, three hundred US Dollars (USD 114,250,300.-) represented by one hundred and fourteen million, two hundred and fifty thousand, three hundred (114,250,300) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by thirty-eight million, seven hundred and sixty-eight thousand, one hundred and eight US Dollars (USD 38,768,108.-), in order to raise it from its present amount of one hundred and fourteen million, two hundred and fifty thousand, three hundred US Dollars (USD 114,250,300.-) to one hundred and fifty-three million, eighteen thousand, four hundred and eight US Dollars (USD 153,018,408.-) by the creation and issue of thirty-eight million, seven hundred and sixty-eight thousand, one hundred and eight (38,768,108) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon, Texas Instruments Incorporated, prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe to the thirty-eight million, seven hundred and sixty-eight thousand, one hundred and eight (38,768,108) new shares and have them fully paid up in the amount of thirty-eight million, seven hundred and sixty-eight thousand, one hundred and eight US Dollars (USD 38,768,108.-), by a contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt (the "Contribution in Kind") in the amount of four billion, thirty-five million, eight hundred and thirty thousand, seventy-two US Dollars and twelve cents (USD 4,035,830,072.12), owed by the Company to Texas Instruments Incorporated, as stated in a declaration of the receiver of the Contribution in Kind dated October 27, 2011, as well as in a declaration of the contributor of the Contribution in Kind dated October 27, 2011.

The excess amount of three billion, nine hundred and ninety-seven million, sixtyone thousand, nine hundred and sixty-four US Dollars and twelve cents (USD 3,997,061,964.12) of the Contribution in Kind shall be allocated to the share premium account of the Company.

*Effective implementation of the contribution in kind*

Texas Instruments Incorporated, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- It is the sole unrestricted owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable; and
- The transfer of the Contribution in Kind is effective today without qualification.

*Second resolution*

Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend therefore the article 6 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

**“ Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at one hundred and fifty-three million, eighteen thousand, four hundred and eight US Dollars (USD 153,018,408.-) represented by one hundred and fifty-three million, eighteen thousand, four hundred and eight (153,018,408) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”

*Third resolution*

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolved that the meetings of the board of managers shall validly be held without prior convening notices, in case all the managers are present or represented at the meeting.

*Fifth resolution*

Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolved to amend therefore the article 13 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

**“ Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers”.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof The present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

Texas Instruments Incorporated, ayant son siège social au 12500 TI Boulevard, Dallas, Texas 75243, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations, sous le numéro 0368223,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 octobre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Texas Instruments International Management Company S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.917, constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 décembre 2007, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, numéro 240, le 30 janvier 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, en date du 29 décembre 2008, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, numéro 431, le 27 février 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent quatorze millions deux cent cinquante mille trois cents US Dollars (USD 114.250.300,-) représenté par cent quatorze millions deux cent cinquante mille trois cents (114.250.300) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de trente-huit millions sept cent soixante-huit mille cent huit US Dollars (USD 38.768.108,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatorze millions deux cent cinquante mille trois cents US Dollars (USD 114.250.300,-) à cent cinquante-trois millions dix-huit mille quatre cent huit US Dollars (USD 153.018.408,-), par la création et l'émission de trente-huit millions sept cent soixante-huit mille cent huit (38.768.108) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription – Libération*

Sur ce, Texas Instruments Incorporated, prénommée, par son mandataire, déclare souscrire aux trente-huit millions sept cent soixante-huit mille cent huit (38.768.108) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement pour un montant de trente-huit millions sept cent soixante-huit mille cent huit US Dollars (USD 38.768.108,-), par un apport en nature consistant en la conversion et l'annulation d'une créance certaine, liquide et exigible (ci-après l'"Apport en Nature") de quatre milliards trente-cinq millions huit cent trente mille soixante-douze US Dollars et douze centimes (USD 4.035.830.072,12) détenue par Texas Instruments Incorporated, prénommée, à l'encontre de la Société, tel qu'il résulte d'une déclaration du représentant de la société apporteuse datée du 27 octobre 2011, ainsi que d'une déclaration du représentant de la société bénéficiaire de l'Apport en Nature datée du 27 octobre 2011.



Le montant excédentaire de trois milliards neuf cent quatre-vingt-dix-sept millions soixante et un mille neuf cent soixante-quatre US Dollars et douze centimes (USD 3.997.061.964,12) de l'Apport en Nature sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

#### *Réalisation effective de l'apport en nature*

Texas Instruments Incorporated, prénommé, par son mandataire, déclare:

- Etre la seul pleine propriétaire de l'Apport en Nature et posséder les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible; et
- Que le transfert de l'Apport en Nature est effectivement réalisé ce jour sans réserve.

#### *Seconde résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'associée unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à cent cinquante-trois millions dix-huit mille quatre cent huit US Dollars (USD 153.018.408,-) représenté par cent cinquante-trois millions dix-huit mille quatre cent huit (153.018.408) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

#### *Troisième résolution*

L'associé unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'associée unique a décidé que les réunions du conseil de gérance seront valablement tenues sans convocations préalables, au cas où tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion.

#### *Cinquième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'associée unique a décidé de modifier l'article 13 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.



Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 octobre 2011. Relation: ECH/2011/1876. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151489/220.

(110176387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**MLS Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 154.862.

Les comptes annuels du 6 août 2010 au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151349/10.

(110176099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Monheim Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 105.719.

D'un commun accord des parties, la convention de domiciliation conclue entre MONHEIM INVESTMENTS S. à r.l., une société à responsabilité limitée au capital social de EUR 1.080.000,-, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105719, avec siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg et l'agent domiciliataire CENTRALIS S.A., a été résiliée avec effet au 31 octobre 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Centralis S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011151350/13.

(110176381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**CEC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 39-41, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 164.432.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Florian WACLAWEK, architecte, né à Vienne (Autriche) le 14 novembre 1969, demeurant à 36, Kohlenberg, L-1870 Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer:

## **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'activité d'entrepreneur de construction et la coordination des corps de métiers dans le domaine public et privé.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de CEC S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Strassen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes attribuées à Monsieur Florian Waclawek, prénommé, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

## **Titre II. Administration**

**Art. 7.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 8.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit, Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 9.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

## **Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 12.** L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 13.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

## **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 14.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 15.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## **Disposition Générale**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2011.

*Evaluation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de 1.000,- EUR.

*Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et exerçant seule les pouvoirs de l'assemblée générale des associés, a adopté aussitôt les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 39-41, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Florian Waclawek, prénommé, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. WACLAWEK, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 novembre 2011. Relation: LAC/2011/48496. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151780/85.

(110176548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

**National Steel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.411.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011151354/10.

(110175653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

**NSI Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 562.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.777.

In the year two thousand eleven, on the twenty seventh day of October,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "NSI Luxembourg Holding S à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed enacted on January 10, 2008, published in the Memorial C n° 485 on the 26<sup>th</sup> of February 2008, inscribed at trade register Luxembourg section B number 135777.

The meeting is composed by the sole member, NSI International B.V., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Kruisweg 661-665, 2132 NC, Hoofddorp, Netherlands, and registered with the Noordwest-Holland Trade Register, under number 36043151,

here represented by Flora Gibert, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée".

*First resolution:*

The sole member decides to increase the corporate capital by an amount of five hundred and fifty thousand EUR (550.000 euros) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred EUR (12.500 euros) to five hundred and sixty two thousand five hundred EUR (562.500 euros) by the issue of five hundred and fifty thousand (550.000) new shares having a par value of one EUR (1 euro) each.

*Second resolution:*

The sole member, represented by Ms. Gibert, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy; declared to subscribe to the five hundred and fifty thousand (550.000) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of five hundred and fifty thousand EUR (550.000 euros) as was certified to the undersigned notary by a banking certificate.

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole member decides to amend the article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is fixed at five hundred and sixty two thousand five hundred Euro (€ 562.500.-) represented by five hundred and sixty two thousand five hundred (562.500) shares of one Euro (€ 1.-) each.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français:**

L'an deux mille onze, le vingt-sept octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "NSI Luxembourg Holding S. à r.l.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 135777, constituée suivant acte reçu le 10 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 485 du 26 février 2008.

L'assemblée est composée de l'associé unique, NSI International B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Kruisweg 661-665, 2132 NC, Hoofddorp, Netherlands, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés néerlandais sous le numéro 36043151 représentée aux présentes par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

*Première résolution:*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent cinquante mille EUR (€ 550.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents EUR (€12.500,-) à cinq cent soixante deux mille cinq cents EUR (€ 562.500,-) par l'émission de cinq cent cinquante mille (550.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un EUR (€ 1,-) chacune.

*Deuxième résolution:*

L'associé unique, représenté par Flora Gibert prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant, a déclaré souscrire aux cinq cent cinquante mille (550.000) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de cinq cent cinquante mille EUR (€ 550.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

*Troisième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide d'en modifier l'article 6 pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent soixante deux mille cinq cents Euro (€ 562.500,-) représenté par cinq cent soixante deux mille cinq cents (562.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 28 octobre 2011. Relation: LAC/2011/47965. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2011152070/85.

(110176420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

---

**Nactus Investors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 133.383.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 octobre 2011*

L'assemblée prend acte de la démission de Pricewaterhousecoopers Sàrl, société à responsabilité limitée, RCS L B 65.477 ayant son siège social au 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, de son poste de Réviseur d'Entreprises.

Est nommée en son remplacement la société RSM Audit Luxembourg, société à responsabilité limitée, RCS L B 113.621, 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011151358/13.

(110175916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Noble Carl Norberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151360/9.

(110176106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Noble Drilling (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151361/9.

(110176103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Hellenic Securitisation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.139.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 31 octobre 2011 ("Assemblée")*

L'Assemblée accepte la démission de James Macdonald en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 31 octobre 2011.

L'Assemblée décide de nommer la personne suivante en tant que nouvel administrateur de la Société, avec effet au 31 octobre 2011 et ce pour une période de 5 ans. Le mandat du nouvel administrateur sera renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

- Martijn Sinnighe Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer, Pays-Bas avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

A Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2011151942/20.

(110176730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

---

**Noble Drilling Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151362/9.

(110176105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Nomis Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 150.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151363/10.

(110176263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**CNPV Solar Power S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 139.925.

In the year two thousand eleven, on the seventh of October.

Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redangesur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

Mr Damien MATTUCCI, employee, having his professional address in Luxembourg,

acting in his capacity as attorney of the board of directors of the company "CNPV Solar Power S.A.", a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.925, incorporated by a deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, dated 11 July 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1847 of 26 July 2008 and whose articles of association were amended for the last time by a deed of the Me Jean-Joseph WAGNER on September 16, 2011, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»),

by virtue of the power given to him to enact the present share capital increases by the Company's directors during the meeting held on September 29, 2011.

A copy of the minutes of meeting held on September 29, 2011 (the "Resolutions"), signed in various parts by the appearing person and the notary, shall remain annexed to the present for registration purpose.

The appearing person, acting in her above stated capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- The subscribed share capital of the Company is presently set at one million two hundred and seventy-nine thousand four hundred and two Euros eighty cents (EUR 1,279,402.80) divided into seven million eight hundred and forty-four thousand twenty-eight (7,844,028) common shares with a par value of ten Euro cents (EUR 0,10) each and into four million nine hundred and fifty thousand (4,950,000) preference shares with a par value of ten Euro cents (EUR 0,10).

II.- Pursuant to Article 5 of the Company's Articles of Incorporation, the Company's authorised capital is set at four million Euros (EUR 4,000,000.-) represented by twenty-five million (25,000,000) Common Shares with a par value of ten Euro cents (EUR 0.10) each and by fifteen million (15,000,000) Preference Shares with a par value of ten Euro cents (EUR 0.10) each.



III.- Pursuant to the Company's Articles of Incorporation, the Company's board of directors has been authorised to increase the Company's subscribed share capital within the limits of the authorised capital and to amend Article 5 of the Articles of Incorporation so as to reflect the increase of capital.

IV.- The Company's board of directors, in the Resolutions, and in accordance with the authorization conferred to it pursuant to the Articles of Incorporation, resolved to increase the subscribed corporate capital by the amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) in order to raise it from its current amount of one million two hundred and seventy-nine thousand four hundred and two Euros eighty cents (EUR 1,279,402.80) to an amount of one million two hundred and ninety-four thousand four hundred and two Euros eighty cents (EUR 1,294,402.80) by the creation and the issue of one hundred and fifty thousand (150,000) ordinary shares with a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each, having the same rights attached as the existing ordinary shares.

V.- Pursuant to Article 5 of the Company's Articles of Incorporation, the Company's Board of directors further resolved to withdraw, to the extent necessary, the preferential subscriptions rights reserved to the existing shareholders and to accept the subscription on September 29, 2011 of one hundred and fifty thousand (150,000) new ordinary shares by BARRON PARTNERS L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at 730 Fifth Avenue, 26<sup>th</sup> floor, NY 10019 New York, U.S.A.

VI.- All these one hundred and fifty thousand (150,000) new ordinary shares have been entirely subscribed and entirely paid by a contribution in kind consisting in one hundred and fifty thousand (150,000) preference shares of the Company, with a par value of ten Euro cents (EUR 0.10) each (the "Contribution").

The Contribution has been valued at two hundred and fourteen thousand six hundred and thirty-nine and eighty-nine cents (EUR 214,639.89). The difference between the aggregate nominal value of the new issued shares and the total value of the Contribution, amounting to one hundred and ninety-nine thousand six hundred thirty-nine Euros eighty-nine cents (EUR 199,639.89), will be allocated to the share premium account of the Company.

In conformity with article 32-1 (5) of the Law of August 10, 1915, as amended, said Contribution has been dealt with a report established by Grant Thornton Lux Audit S.A., with professional address in Luxembourg, on September 29, 2011, concluding as follows:

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares and the par value of the Company's shares to be issued and the allocation to the share premium account."

Said report, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

VII.- As a consequence of the above increase of the subscribed share capital, the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation is amended and shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital of the Company is set at one million two hundred and ninety-four thousand four hundred and two Euros eighty cents (EUR 1,294,402.80) divided into seven million nine hundred and ninety-four thousand twenty-eight (7,994,028) common shares with a par value of ten Euro cents (EUR 0,10) each and into four million nine hundred and fifty thousand (4,950,000) preference shares with a par value of ten Euro cents (EUR 0,10), all of which are fully paid up."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately two thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le sept octobre.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché du Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Damien MATTUCCI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de la société "CNPV Solar Power SA", avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des



Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 139.925, et constituée suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 11 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association numéro 1847, le 26 juillet 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean-Joseph Wagner en date du 16 septembre 2011, non-encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association (la «Société»).

en vertu des pouvoirs lui conférés à procéder audit constat par les décisions des administrateurs lors de la réunion tenue le 29 septembre 2011.

Une copie du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2011 (les «Résolutions»), après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à un million deux cent soixante-dix-neuf mille quatre cent deux euros quatre-vingt centimes d'euro (EUR 1.279.402,80) divisé en sept millions huit cent quarante-quatre mille vingt-huit (7.844.028) actions ordinaires, d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune et en quatre millions neuf cent cinquante mille (4.950.000) actions préférentielles, d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune.

II.- En vertu de l'Article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, est fixé à quatre million d'euros (EUR 4.000.000,-) représenté par vingt-cinq millions (25.000.000) d'actions ordinaires ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune et par quinze millions (15.000.000) d'actions préférentielles d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune.

III.- En vertu des statuts de la Société, le conseil d'administration de la Société a été autorisé à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé et à modifier l'Article 5 des Statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV.- Le conseil d'administration de la Société, dans les Résolutions, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu des Statuts, a décidé une augmentation du capital souscrit à concurrence de quinze mille euros (EUR 15.000,-) afin de le porter de son montant actuel d'un million deux cent soixante-dix-neuf mille quatre cent deux euros quatre-vingt centimes d'euro (EUR 1.279.402,80) à un million deux cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent deux euros quatre-vingt centimes d'euro (EUR 1.294.402,80) par la création et l'émission de cent cinquante mille (150.000) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune et ayant les mêmes droits que les actions ordinaires existantes.

V.- En vertu de l'Article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration de la Société a également décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants dans la mesure du nécessaire et a admis la souscription le 29 septembre 2011 de cent cinquante mille (150.000) actions «BARRON PARTNERS L.P.», un «limited partnership» régulé par les lois de l'Etat du Delaware, USA, et ayant son siège au 730 Fifth Avenue, 26<sup>th</sup> floor, NY 10019 New York, U.S.A.

VI.- Toutes ces cent cinquante mille (150.000) nouvelles actions ordinaires ont été entièrement souscrites et entièrement libérées par un apport en nature consistant en cent cinquante mille (150.000) actions préférentielles de la Société, ayant une valeur de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune (l'«Apport»).

L'Apport a été évalué à la somme deux cent quatorze mille six cent trente-neuf euros et quatre-vingt-neuf centimes d'euros (EUR 214.639,89). La différence entre la valeur nominale totale des actions nouvellement émises et la valeur totale de l'Apport, s'élevant à cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent trente-neuf euros et quatre-vingt-neuf centimes d'euros (EUR 199.639,89), sera allouée au compte de prime d'émission de la Société.

En conformité avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ledit Apport a fait l'objet d'un rapport, établi par Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social à Luxembourg, en date du 29 septembre 2011, dont la conclusion en version anglaise est la suivante:

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares and the par value of the Company's shares to be issued and the allocation to the share premium account."

Ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

VII.- Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital souscrit ci-dessus, le premier alinéa de l'Article 5 des Statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit de la société est fixé à un million deux cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent deux euros quatre-vingt centimes d'euro (EUR 1.294.402,80) divisé en sept millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille vingt-huit (7.994.028) actions ordinaires, d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune et en quatre millions neuf cent cinquante mille (4.950.000) actions préférentielles, d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune, entièrement libérées.»

146760

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. MATTUCCI, C. DELVAUX.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13489. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011150468/160.

(110175215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

---

**North West Finance SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.193.

—  
EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte comme administrateur et président Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg en son remplacement de Monsieur Michele CANEPA. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 02 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011151364/13.

(110175949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Northern Coast S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 100.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L110027145.04

Date: 14/02/2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151365/13.

(110176060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Croisimer Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 116.612.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2011:*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Séverine FEULER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011151590/17.

(110175844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Nis Ganesha Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.417.578,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 156.279.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of October;

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

Mr. David MARIA, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the Company (as defined below) pursuant to a resolution of the board of managers of the Company (the "Board of Managers") passed on October 20, 2011.

An extract of the minutes of the Board of Managers, having been signed "ne varietur" by the appearing person and by the officiating notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name of "NIS GANESHA Sàrl" société à responsabilité limitée, with registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Company and Trade Register under the number B 156.279, incorporated by a deed received by the undersigned notary, on October 22, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2586 of 26 November 2010. The articles of association have been amended for the last time on October 13, 2011 by virtue of a deed of the undersigned notary, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

II. The subscribed corporate capital of the Company is set at USD 15,920,000.- (fifteen millions nine hundred and twenty thousand United States Dollars) represented by 15,920,000 (fifteen millions nine hundred and twenty thousand) shares with a par value of USD 1.- (one United States Dollar) each.

III. According to article 7.2. of the articles of association of the Company, the amount of the authorized capital is fixed at USD 1,000,000,000.- (one billion United States Dollars), and article 7.3. of the articles of association of the Company allows the Board of Managers to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

IV. During its meeting dated October 20, 2011, the Board of Managers of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, by an amount of USD 9,497,578.- through the issuance of 9,497,578 new class B shares with a nominal value of USD 1.- each (the "Newly Issued B Shares").

V. The Newly Issued B Shares have been subscribed as follows by the following subscribers (the "Subscribers"):

1. Teikyo University, a university founded on 8 May 1931, having its registered office at 2-11-1 Kaga, Itabashi-ki, Tokyo, Japan, subscribed to 3,750,000 Newly Issued B Shares and had them fully paid up to their nominal value of one USD 1 each, by contribution in cash for an amount of USD 3,750,000.-. The amount of USD 3,750,000.- has been made available to the Company, evidence thereof having been given to the Board of Managers;

2. Tsuneo Hasegawa, a Japanese citizen, born on 13 August 1933, residing at 3 Victoria Square, London SW1W 0QY, United Kingdom, subscribed to 937,500 Newly Issued B Shares and had them fully paid up to their nominal value of USD 1.-each, by contribution in cash for an amount of USD 937,500.-. The amount of USD 937,500 has been made available to the Company, evidence thereof having been given to the Board of Managers;

3. Kazuko Hasegawa, a Japanese citizen, born on 24 June 1936, residing 3 Victoria Square, London SW1W 0QY, United Kingdom, subscribed to 937,500 Newly Issued B Shares and had them fully paid up to their nominal value of USD 1.- each, by contribution in cash for an amount of USD 937,500.-. The amount of USD 937,500.-has been made available to the Company, evidence thereof having been given to the Board of Managers;

4. Mika Hasegawa, a Japanese citizen, born on 12 September 1962, residing 43 Green St., flat 2, London W1K 7FJ, United Kingdom, subscribed to 937,500 Newly Issued B Shares and had them fully paid up to their nominal value of USD 1.-each, by contribution in cash for an amount of USD 937,500.-. The amount of USD 937,500.- has been made available to the Company, evidence thereof having been given to the Board of Managers;

5. Kaoruko Iwao, a Japanese citizen, born on 13 September 1966, residing 25 Stormont Road, London N6 4NS, United Kingdom, subscribed to 937,500 Newly Issued B Shares and had them fully paid up to their nominal value of USD 1.- each, by contribution in cash for an amount of USD 937,500.-. The amount of USD 937,500.-has been made available to the Company, evidence thereof having been given to the Board of Managers;

6. Hidetsugu Onishi, a Japanese citizen, born on 7 March 1964, residing at 3-6-18 Miharadai, Nerima-ku, Tokyo, Japan, subscribed to 256,848 Newly Issued B Shares and had them fully paid up to their nominal value of USD 1 each, by

contribution in cash for an amount of USD 256,848.-. The amount of USD 256,848.-has been made available to the Company, evidence thereof having been given to the Board of Managers;

7. Chikara Sasaki, a Japanese citizen, born on 16 March 1951, residing at 1-22-13 Midorigaoka, Meguro-ku, Tokyo, Japan, subscribed to 193,000 Newly Issued B Shares and had them fully paid up to their nominal value of USD 1.- each, by contribution in cash for an amount of USD 193,000.-. The amount of USD 193,000.-has been made available to the Company, evidence thereof having been given to the Board of Managers;

8. Keisuke Ueno, a Japanese citizen, born on 26 January 1960, residing at 4-7-53 Nakakaigan, Chigasaki-city, Kanagawa-ken, Japan, subscribed to 250,000 Newly Issued B Shares and had them fully paid up to their nominal value of USD 1.- each, by contribution in cash for an amount of USD 250,000.-. The amount of USD 250,000.- has been made available to the Company, evidence thereof having been given to the Board of Managers;

9. Shuji Tono, a Japanese citizen, born on 10 April 1952, residing at 401 Forum International 1-18-9 Tezukayama, Abeno-ku, Osaka, Japan, subscribed to 78,499 Newly Issued B Shares and had them fully paid up to their nominal value of USD 1.-each, by contribution in cash for an amount of USD 78,499.-. The amount of USD 78,499 has been made available to the Company, evidence thereof having been given to the Board of Managers;

10. Anchor Investment Inc., having its registered office at 3-13-4, Den en chofu, Ota-ku, Tokyo, Japan, subscribed to 219,231 Newly Issued B Shares and had them fully paid up to their nominal value of USD 1.- each, by contribution in cash for an amount of USD 219,231.-. The amount of USD 219,231.- has been made available to the Company, evidence thereof having been given to the Board of Managers; and

11. Capital Blow Switzerland AG, having its registered office at Seefeldstrasse 5, 8008 Zurich, registered with the Companies Register of Zürich under number CH-020.3.031.301-3, subscribed to 1,000,000 Newly Issued B Shares and had them fully paid up to their nominal value of USD 1.- each, by contribution in cash for an amount of USD 1,000,000.-. The amount of USD 1,000,000.- has been made available to the Company, evidence thereof having been given to the Board of Managers.

IV. The accuracy of the subscriptions has been evidenced to the undersigned notary by a confirmation certificate issued by the bank SELVI & CIE SA, which has been signed "ne varietur" by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VII. The amount of USD 9,497,578.- is at the free disposal of the Company as it has been evidence to the undersigned notary.

IX. As a consequence of such increase of capital, the Board of Managers resolved to amend the article 7.1. of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

7.1."The Company's corporate capital is fixed at USD 25,417,578.- (twenty-five millions four hundred seventeen thousand five hundred seventy-eight United States Dollars) divided into 25,417,578 (twenty-five millions four hundred seventeen thousand five hundred seventy-eight) Shares as follows:

Class of shares	Number of shares
Class A Shares . . . . .	20,000
Class B Shares . . . . .	25,397,578
Total: . . . . .	25,417,578

All with a nominal value of USD 1.- (one United State Dollar) per Share fully subscribed and entirely paid up."

#### *Expenses*

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately four thousand Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-cinquième jour d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

Monsieur David MARIA, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société (telle que définie ci-dessous) en vertu d'une résolution du conseil de gérance de la Société (le "Conseil de Gérance") prise en sa réunion du 20 Octobre 2011.

Un extrait du procès-verbal dudit Conseil de Gérance, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de "NIS GANESHA S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social situé au 37 rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 156.279, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 22 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2586 du 26 novembre 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte passé par-devant le notaire instrumentaire le 13 octobre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à USD 15.920.000,- (quinze millions neuf cent vingt mille dollars des Etats Unis), représenté par 15.920.000 (quinze millions neuf cent vingt mille) parts sociales de USD 1,- (un dollar des Etats Unis) chacune;

III. Selon l'article 7.2 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à un montant total de USD 1.000.000.000,- (un milliard de dollars des Etats Unis) et l'article 7.3 des statuts de la Société autorise le Conseil de Gérance à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé.

IV. Lors de sa réunion du 20 octobre 2011, le Conseil de Gérance de la Société a décidé de réaliser une augmentation de capital d'un montant de USD 9.497.578,- par l'émission de 9.497.578 nouvelles parts sociales de classe B, chacune d'une valeur nominale de USD 1,- (les "Parts Sociales B Nouvellement Emises").

V. Les Parts Sociales B Nouvellement Emises ont été souscrites comme suit par les souscripteurs suivants (les "Souscripteurs"):

1. Teikyo University, une université fondée en date du 8 mai 1931, ayant son siège social à 2-11-1 Kaga, Itabashi-ku, Tokyo, Japon, a souscrit à 3.750.000 Parts Sociales B Nouvellement Emises et les a libérées entièrement à leur valeur nominale de USD 1,- chacune, par le biais d'un paiement en numéraire pour un montant de USD 3.750.000,-. Le montant de USD 3.750.000,- a été mis à disposition de la Société, la preuve de la l'apport a été donnée au Conseil de Gérance;

2. Tsuneo Hasegawa, de nationalité japonaise, né le 13 août 1933, demeurant au 3 Victoria Square, London SW1W 0QY, Royaume Uni, a souscrit à 937.500 Parts Sociales B Nouvellement Emises et les a libérées entièrement à leur valeur nominale de USD 1,- chacune, par le biais d'un paiement en numéraire pour un montant de USD 937.500,-. Le montant de USD 937.500,- a été mis à disposition de la Société, la preuve de la l'apport a été donnée au Conseil de Gérance;

3. Kazuko Hasegawa, de nationalité japonaise, née le 24 juin 1936, demeurant au 3 Victoria Square, London SW1W 0QY, Royaume Uni, a souscrit à 937.500 Parts Sociales B Nouvellement Emises et les a libérées entièrement à leur valeur nominale de USD 1,- chacune, par le biais d'un paiement en numéraire pour un montant de USD 937.500,-. Le montant de USD 937.500,- a été mis à disposition de la Société, la preuve de la l'apport a été donnée au Conseil de Gérance;

4. Miika Hasegawa, de nationalité japonaise, née le 12 septembre 1962, demeurant au 43 Green St., flat 2, London W1K 7FJ, Royaume Uni, a souscrit à 937.500 Parts Sociales B Nouvellement Emises et les a libérées entièrement à leur valeur nominale de USD 1,- chacune, par le biais d'un paiement en numéraire pour un montant de USD 937.500,-. Le montant de USD 937.500,- a été mis à disposition de la Société, la preuve de la l'apport a été donnée au Conseil de Gérance;

5. Kaoruko Iwao, de nationalité japonaise, née le 13 septembre 1966, demeurant au 25 Stormont Road, London N6 4NS, Royaume Uni, a souscrit à 937.500 Parts Sociales B Nouvellement Emises et les a libérées entièrement à leur valeur nominale de USD 1,- chacune, par le biais d'un paiement en numéraire pour un montant de USD 937.500,-. Le montant de USD 937.500,- a été mis à disposition de la Société, la preuve de la l'apport a été donnée au Conseil de Gérance;

6. Hidetsugu Onishi, de nationalité japonaise, né le 7 mars 1964, demeurant au 3-6-18 Miharadai, Nerima-ku, Tokyo, Japon, a souscrit à 256.848 Parts Sociales B Nouvellement Emises et les a libérées entièrement à leur valeur nominale de USD 1,- chacune, par le biais d'un paiement en numéraire pour un montant de USD 256.848,-. Le montant de USD 256.848,- a été mis à disposition de la Société, la preuve de la l'apport a été donnée au Conseil de Gérance;

7. Chikara Sasaki, de nationalité japonaise, né le 16 mars 1951, demeurant au 1-22-13 Midorigaoka, Meguro-ku, Tokyo, Japon, a souscrit à 193.000 Parts Sociales B Nouvellement Emises et les a libérées entièrement à leur valeur nominale de USD 1,-chacune, par le biais d'un paiement en numéraire pour un montant de USD 193.000,-. Le montant de USD 193.000,- a été mis à disposition de la Société, la preuve de la l'apport a été donnée au Conseil de Gérance;

8. Keisuke Ueno, de nationalité japonaise, né le 26 janvier 1960, demeurant professionnellement au 4-7-53 Nakakaigan, Chigasaki-city, Kanagawa-ken, Japon, a souscrit à 250.000 Parts Sociales B Nouvellement Emises et les a libérées entièrement à leur valeur nominale de USD 1,- chacune, par le biais d'un paiement en numéraire pour un montant de USD 250.000,-. Le montant de USD 250.000,- a été mis à disposition de la Société, la preuve de la l'apport a été donnée au Conseil de Gérance;

9. Shuji Tono, de nationalité japonaise, né le 10 avril 1952, demeurant professionnellement à 401 Forum International, 1-18-9 Tezukama, Abeno-ku, Osaka, Japon a souscrit à 78.499 Parts Sociales B Nouvellement Emises et les a libérées entièrement à leur valeur nominale de USD 1,- chacune, par le biais d'un paiement en numéraire pour un montant de USD 78.499,-. Le montant de USD 78.499,- a été mis à disposition de la Société, la preuve de la l'apport a été donnée au Conseil de Gérance;



10. Anchor Investment Inc., ayant son siège social situé au 3-13-4, Den en chofu, Ota-ku, Tokyo, Japon, a souscrit à 219.231 Parts Sociales B Nouvellement Emises et les a libérées entièrement à leur valeur nominale de USD 1,- chacune, par le biais d'un paiement en numéraire pour un montant de USD 219.231,-. Le montant de USD 219.231,- a été mis à disposition de la Société, la preuve de la l'apport a été donnée au Conseil de Gérance;

11. Capital Blow Switzerland AG, ayant son siège social situé à Seefeldstrasse 5, 8008 Zurich, enregistrée au registre des sociétés de Zurich sous le numéro CH-200.3.031.301-3, a souscrit à 1.000.000 Parts Sociales B Nouvellement Emises et les a libérées entièrement à leur valeur nominale de USD 1,- chacune, par le biais d'un paiement en numéraire pour un montant de USD 1.000.000,-. Le montant de USD 1.000.000,- a été mis à disposition de la Société, la preuve de la l'apport a été donnée au Conseil de Gérance;

VII. La preuve de ces souscriptions a été donnée au notaire instrumentaire par le biais d'un certificat de confirmation émis par la banque SELVI & CIE SA qui, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

VIII. Le montant de USD 9.497.578,- est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentaire.

IX. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil de Gérance a décidé de modifier l'article 7.1. des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

" **7.1. Capital souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à 25.417.578,- USD (vingt-cinq millions quatre cent dix-sept mille cinq cent soixante dix-huit dollars des Etats Unis) représenté par 25.417.578 (vingt-cinq millions quatre cent dix-sept mille cinq cent soixante dix-huit) Parts Sociales réparties comme suit:

Classe de part sociale	Nombre de parts sociales
Parts Sociales de Classe A .....	20.000
Parts Sociales de Classe B .....	25.397.578
Total: .....	25.417.578

Toutes ayant une valeur nominale de 1,- USD (un dollar des Etats Unis) et étant entièrement souscrites et libérées."

#### *Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à quatre mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. MARIA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2011. LAC/2011/47589. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150038/210.

(110174018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

**CM Investments S.A., Société Anonyme,  
(anc. New Fashion Distribution S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.051.

L'an deux mille onze, le vingt octobre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEW FASHION DISTRIBUTION S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 161.051, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 3 mai 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1768 du 3 août 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination de la société en CM INVESTMENTS S.A..

2.- Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de "NEW FASHION DISTRIBUTION S.A." en "CM INVESTMENTS S.A." et de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de CM INVESTMENTS S.A.”.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Abdelmajid Barkoukou, Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 octobre 2011. LAC / 2011 / 46626. Reçu 75..

*Le Receveur ff. (signé):* Carole Frising.

- Pour copie conforme Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151359/51.

(110175810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

**Northern Coast S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 100.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L110032541.04

Date: 23/02/2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151366/13.

(110176068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.



**Apollo International Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 97.671.

In the year two thousand and eleven on the twenty seventh day of October,  
Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, under-  
signed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of Apollo International Germany S.à r.l." (the "Company"),  
a "Société à responsabilité limitée", established at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg  
section B number 97 671, incorporated by deed of Maitre Gérard Lecuit, notary, on December 5, 2003, published in the  
Luxembourg Memorial C number 63 on January 16, 2004..

There appeared

Apollo International S.à r.l. (in liquidation), a "Société à responsabilité limitée" with registered office at 43, avenue J.F.  
Kennedy, L-1855 Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B  
85405 (the Partner), hereby represented by Ms. Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy  
given in Luxembourg on October 26, 2011, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting  
on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with  
such deed with the registration authorities.

The Sole Partner has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company;

II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of PT Romania S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 43,  
avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and
5. Miscellaneous.

III. The Sole Partner passes the following resolutions:

*First resolution:*

The Sole Partner resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary  
liquidation).

*Second resolution:*

The Sole Partner resolves to appoint PT Romania S.à r.l., prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

*Third resolution:*

The Sole Partner resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended  
Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Partner further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations,  
including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Partner. The Liquidator  
may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons  
or entities.

The Sole Partner further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature  
on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is  
required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Partner further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance  
payments of the liquidation proceeds to the Sole Partner of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution:*

The Sole Partner decides to grant full and total discharge to the board of managers for the accomplishment of their  
respective mandates until today.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian  
name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-sept octobre,

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Apollo International Germany S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le N° 97 671, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 2003, publié au Mémorial C N° 63 du 16 janvier 2004.

#### **A comparu**

Apollo International S.à r.l. (en liquidation), société à responsabilité limitée avec siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85 405 (l'Associé Unique),

Ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 26 octobre 2011. Ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales/actions du capital de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de PT Romania S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
5. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

#### *Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide de nommer PT Romania S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

#### *Troisième résolution:*

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé/l'Actionnaire Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé/l'Actionnaire Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

#### *Quatrième résolution:*

L'Associé Unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: F.GIBERT, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 28 octobre 2011. Relation: LAC/2011/47968. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2011154240/116.

(110179763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

**ODSI Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3410 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 84.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151373/9.

(110176214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

**SIFC Office & Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: KRW 544.000.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.937.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of October.

Before Maître HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARED:**

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Office & Retail S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.937 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 119 of January 18, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on September 20, 2011, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

SIFC Development Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.942 (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 7, 2011. The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of fifty-seven million Korean Won (KRW 57,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of four hundred and eighty-seven million Korean Won (KRW 487,000,000) to an amount of five hundred and forty-four million Korean Won (KRW 544,000,000) by the issuance of fiftyseven (57) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Allocation of an amount of six hundred and nine thousand and five Korean Won (KRW 609,005.-) to the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;

4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifty-seven million Korean Won (KRW 57,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of four hundred and eighty-seven million Korean Won (KRW 487,000,000) to an amount of five hundred and forty-four million Korean Won (KRW 544,000,000) by the issuance of fifty-seven (57) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas.

*Subscription and Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe for fifty-seven (57) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to forty-eight thousand two hundred and seventy-six United States Dollars and twenty-four cents (USD 48,276.24), being the equivalent of fifty-seven million six hundred and nine thousand and five Korean Won (KRW 57,609,005.-) at the exchange rate of USD 1 = KRW 1,193.32 of which fifty-seven million Korean Won (KRW 57,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and six hundred and nine thousand and five Korean Won (KRW 609,005.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of forty-eight thousand two hundred and seventy-six United States Dollars and twenty-four cents (USD 48,276.24), being the equivalent of fifty-seven million six hundred and nine thousand and five Korean Won (KRW 57,609,005.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

“ **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at five hundred and forty-four million Korean Won (KRW 544,000,000) represented by five hundred and forty-four (544) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each.”

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le onze octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Office & Retail S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.937 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 119 du 18 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 20 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 octobre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante-sept millions de Won coréens (KRW 57.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-sept millions de Won coréens (KRW 487.000.000,-), à un montant cinq cent quarante-quatre millions de Won coréens (KRW 544.000.000,-), par l'émission de cinquante-sept (57) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de six cent neuf mille et cinq Won coréens (KRW 609.005,-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante-sept millions de Won coréens (KRW 57.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-sept millions de Won coréens (KRW 487.000.000,-), à un montant de cinq cent quarante-quatre millions de Won coréens (KRW 544.000.000,-), par l'émission de cinquante-sept (57) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et Paiement*

L'Associé Unique déclare souscrire cinquante-sept (57) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à quarante-huit mille deux cent soixante-seize dollars américains et vingt-quatre cents (USD 48.276,24) équivalant à cinquante-sept millions six cent neuf mille et cinq Won coréens (KRW 57.609.005,-) au taux de change de USD 1 = KRW 1.193,32 dont cinquante-sept millions de Won coréens (KRW 57.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et six cent neuf mille et cinq Won coréens (KRW 609.005,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de quarante-huit mille deux cent soixante-seize dollars américains et vingt-quatre cents (USD 48.276,24) équivalant à cinquante-sept millions six cent neuf mille et cinq Won coréens (KRW 57.609.005,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à cinq cent quarante-quatre millions de Won coréens (KRW 544.000.000,-), représenté par cinq cent quarante-quatre (544) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune.»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cent euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45307. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur pd (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011150828/145.

(110174852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

---

**Gardenia Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 14.854.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2011:*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l, ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011151598/17.

(110175852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Northern Coast S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 100.386.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151367/10.

(110176081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Odal Services International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

R.C.S. Luxembourg B 130.819.

—  
D'un commun accord des parties, la convention de domiciliation conclue entre Odal Services International S.à r.l., une société à responsabilité limitée au capital social de EUR 12.400,-, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130819, avec siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg et l'agent domiciliaire CENTRALIS S.A., a été résiliée avec effet au 31 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Centralis S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011151369/13.

(110176386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Odalisque Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 77.544.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151372/10.

(110176117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---



**Duroal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 136.372.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société DUROAL S.A., société anonyme: Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Pour: DUROAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2011151821/18.

(110176965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

**LeoPolisol S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6933 Mensdorf, 29, rue de Roodt-sur-Syre.  
R.C.S. Luxembourg B 164.394.

## STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-sept octobre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

CIBAO S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 146.536,

Représentée aux présentes par Monsieur Pierre-Olivier WURTH, avocat, né à Luxembourg le 3 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel fondateur a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "LeoPolisol S. à r.l."

**Art. 3.** La société a pour objet l'étude et la réalisation tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger de tous travaux d'isolation thermique, frigorifique, acoustique et calorifuge, et tous travaux ou prestations connexes ou complémentaires, ainsi que toutes opérations artisanales, commerciales, financières, mobilières et immobilières s'y rattachant directement ou indirectement.

La société a également pour objet la participation de la Société par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social notamment par voie de création de sociétés, et à toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Mensdorf, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.



**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 20.000,- (vingt mille euros), représenté par 200 (deux cents) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont obligatoirement au moins un gérant technique dûment autorisé par le Ministère de Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Le gérant technique aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** En cas de gérance unique, les décisions du gérant seront consignées par écrit, déposées et publiées s'il échet, et conservées au siège social de la Société.

S'ils sont plusieurs, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Les associés se réunissent en assemblée générale ordinaire une fois par an, sur convocation de la gérance, aux fins notamment de délibérer et statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice.

**Art. 15.** Pour toutes assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### **Exercice social - Comptes annuels**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### **Loi applicable**

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

#### *Souscription - Libération*

Les 200 (deux cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CIBAO S.A., précitée telle que représentée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 20.000,- (vingt mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le fondateur précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée avec pouvoir individuel et obligatoire de signature:

Monsieur Paul PICCIAU, né le 17 décembre 1968, à Saint-Avold (France), demeurant à L-8933 Mensdorf, 29, rue de Roodt/Syr.

2) Le siège social de la Société est établi à L-8933 Mensdorf, 29, rue de Roodt/Syr.

*Autorisation de commerce*

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son activité partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P.O. WURTH, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2011. Relation: LAC/2011/47955. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150647/159.

(110175502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

---

**Timberland Luxembourg Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 14.114.600,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 101.643.

---

*Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 13 octobre 2011*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

1. de prendre acte et d'accepter la démission de:

- Madame Carne W. Teffner, en qualité de gérant de la Société, avec effet au 16 septembre 2011;
- Monsieur Gregory M. Saltzberg, en qualité de gérant de la Société, avec effet au 14 octobre 2011;
- Monsieur Jeffrey B. Swartz, en qualité de gérant de la Société, avec effet au 13 septembre 2011;

2. de nommer:

- Monsieur Karl Heinz Salzburger, né le 13 mars 1957 à Bolzano, Italie, demeurant professionnellement à Via Senago 42, CH-6912 Pazzallo, Lugano, Suisse, en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec effet au 13 octobre 2011;

- Monsieur Scott A. Roe, né le 16 novembre 1964 à Iowa, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à Via Senago 42, CH-6912 Pazzallo, Lugano, Suisse, en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec effet au 13 octobre 2011; et

- Monsieur Patrick J.P. Willems, né le 4 novembre 1965 à Wilrijk, Belgique, demeurant professionnellement à VF Europe S.P.R.L./BVBA. International, Cesar Van Kerchovenstraat 110, B-2880 Bornem, Belgique, en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec effet au 13 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gérald Origer

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2011154184/27.

(110179448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

---

**Onyx S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 83.045.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151377/9.

(110176094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**OCM Luxembourg HHL Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.294.

La Société déclare que son associé OCM Luxembourg EPOF II Sàrl (B133551) a changé d'adresse depuis le 1<sup>er</sup> juin.  
Désormais son adresse est:

26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg

OCM Luxembourg HHL, Financing SARL  
Jabir CHAKIB

Référence de publication: 2011151371/12.

(110175910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**PRB Luxemburgo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 17.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.164.

En date du 8 novembre 2011, le seul associé a pris les décisions suivantes:

- Démission avec effet immédiat de Manacor (Luxembourg) S.A. de sa fonction de gérant unique;
- Nomination de Manacor (Luxembourg) S.A., société anonyme ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence B9098 au poste de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Nomination de Fides (Luxembourg) S.A., société anonyme ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence B41469 au poste de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Nomination de Mutua (Luxembourg) S.A., société anonyme ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence B41471 au poste de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

A dater du 8 novembre 2011, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

*Gérant A:*

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Gérant B*

Mutua (Luxembourg) S.A.

Fides (Luxembourg) S.A.

et conformément à l'article 12 des statuts: «La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant A et de deux gérants B ou par la seule signature d'un gérant A pour toutes les matières n'excédant pas mille euro (EUR 1,000)».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PRB Luxemburgo S.à r.l.*

Représentée par Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Gérant de catégorie A*

Référence de publication: 2011153516/32.

(110178477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**GFII First Investments S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 117.670.

—  
EXTRAIT

Le 25 octobre 2011, le Conseil d'Administration de la société GFII First Investments SA (la «Société») a décidé de renouveler le mandat de KPMG Audit S.à r.l., une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-103.590, comme réviseur d'entreprises pour une période prenant fin au 30 juin 2012.

Le Conseil d'Administration de la Société a également décidé d'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Olivier Rey-Beckstrom comme administrateur de la Société et d'approuver la co-optation de Monsieur Rajesh Goyal, né le 25 décembre 1972 à Londres, E14 5LB, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 33, Canada Square, Canary Warf, Londres, Royaume-Uni comme nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GFII First Investments S.A.*

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011151919/22.

(110177113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

---

**Pacific Century Investment Holdings (USA) No.1 Limited S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 156.886.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 4 novembre 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011151382/11.

(110175640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Avanza Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 65.656.110,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 122.593.

In the year two thousand and eleven on the thirty-first day of the month of October.

Before Maître Blanche MOU TRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Avanza Alpha S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 122.593, incorporated on 4 December 2006 by deed of Maître Henri Hellinckx, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 153 of 9<sup>th</sup> February 2007. The articles of association of the Company were last amended on 18<sup>th</sup> June 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, published in the Mémorial number 1884 of 14<sup>th</sup> September 2010.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Ralph Beyer, maître en droit, each residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all twelve million seven hundred and forty-five thousand eight hundred and ninety-eight (12,745,898) Ordinary Shares and forty-eight million five hundred and five thousand five hundred and ninety-

nine (48,505,599) Class I Preferred Shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders declared having been informed of the agenda, so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. The agenda of the meeting was as follows:

Increase of the issued share capital of the Company by (i) the issue of nine hundred and twenty-two thousand two hundred and three (922,203) Ordinary Shares for a subscription price of one Euro and twenty Euro cents (€1.20) per Ordinary Share for a total subscription price of one million one hundred and six thousand six hundred forty-four Euro (€1,106,644) and (ii) the issue of three million four hundred and eighty-two thousand four hundred and ten (3,482,410) Class I Preferred Shares for a subscription price of one Euro and one nine eight nine zero nine Euro cents (€1.198909) per Class I Preferred Share for a total subscription price of four million one hundred seventy-five thousand and ninety-three Euro (€4,175,093), subscription to shares by Avanza S.à r.l., acceptance of subscription, acknowledgment of payment of the total subscription price of all new Shares, allocation of an amount equal to the aggregate nominal value of the Ordinary Shares and the Class I Preferred Shares so issued to the issued share capital, an amount equal to 10% of such nominal value to the legal reserve and the remainder to share premium; consequential amendment of article 5.

After the above has been approved, the following resolution has been unanimously passed by the meeting:

*Sole resolution*

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company and to issue Ordinary Shares and Class I Preferred Shares as set forth below.

The meeting resolved to issue nine hundred and twenty-two thousand two hundred and three (922,203) Ordinary Shares for a total subscription and issue price of one million one hundred and six thousand six hundred forty-four Euro (€1,106,644).

The Meeting resolved to issue three million four hundred and eighty-two thousand four hundred and ten (3,482,410) Class I Preferred Shares for a total subscription price of four million one hundred seventy-five thousand and ninety-three Euro (€4,175,093). Thereupon Avanza S.à r.l. agreed and subscribed to all the new Ordinary Shares and all new Class I Preferred Shares for a total subscription price in cash of five million two hundred and eighty-one thousand seven hundred and thirty-seven Euro (€5,281,737) and the general meeting unanimously accepted.

As a result the meeting resolved to increase the issued share capital by four million four hundred and four thousand six hundred and thirteen Euro (€4,404,613).

Evidence of the full payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to allocate an amount of equal to the aggregate nominal value of the Ordinary Shares and the Class I Preferred Shares so issued to the issued share capital, an amount of four hundred and forty thousand four hundred and sixty-one Euro and thirty Euro cents (€440,461.30) being equal to 10% of such nominal value to the legal reserve and the remainder to share premium.

The meeting resolved to amend article 5 to read as follows:

“ **Art. 5 Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at sixtyfive million six hundred and fifty-six thousand one hundred and ten Euro (€65,656,110) represented by thirteen million six hundred and sixty-eight thousand one hundred and one (13,668,101) Ordinary Shares and fifty-one million nine hundred eighty-eight thousand and nine (51,988,009) Class I Preferred Shares, each with a nominal value of one Euro (€1) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment of these Articles.”

There being no further items on the agenda, the meeting was closed.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present extraordinary general meeting, have been estimated at about € 4,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trente et unième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de «Avanza Alpha S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 122.593,



constituée le 4 décembre 2006 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 153 du 9 février 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 18 juin 2010 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial numéro 1884 du 14 septembre 2010.

L'assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et scrutateur Me Ralph Beyer, maître en droit, chacun demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales détenues par chacun sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les douze millions sept cent quarante-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (12.745.898) Parts Sociales Ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et quarante-huit millions cinq cent cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (48.505.599) Parts Sociales Préférentielles de Classe I (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe I») émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et les associés ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Augmentation du capital social émis par (i) l'émission de neuf cent vingt-deux mille deux cent trois (922.203) Parts Sociales Ordinaires pour un prix de souscription d'un Euro et vingt cents (€1,20) par Part Sociale Ordinaire pour un prix total de souscription d'un million cent six mille six cent quarante-quatre Euro (€1.106.644) et (ii) l'émission de trois millions quatre cent quatre-vingt-deux mille quatre cent dix (3.482.410) Parts Sociales Préférentielles de Classe I pour un prix de souscription d'un Euro et un neuf huit neuf zéro neuf Euro Cent (€1,198909) par Part Sociale Préférentielle de Classe I pour un prix total de souscription de quatre millions cent soixante-quinze mille quatre-vingt-treize Euro (€4.175.093), souscription des parts sociales par Avanza S.à r.l., acceptation de la souscription, reconnaissance du paiement du prix intégral de souscription de toutes les nouvelles Parts Sociales, affectation d'un montant égal au total de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles de Classe I telles qu'émises au capital social émis, un montant égal à 10% de cette valeur nominale à la réserve légale et le restant à la prime d'émission; modification subséquente de l'article 5.

Après approbation de ce qui précède, la résolution suivante a été passée à l'unanimité par l'assemblée:

#### *Résolution unique*

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société et d'émettre des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles de Classe I tel que décrit ci-dessous.

L'assemblée a décidé d'émettre neuf cent vingt-deux mille deux cent trois (922.203) Parts Sociales Ordinaires pour un prix total de souscription et d'émission d'un million cent six mille six cent quarante-quatre Euro (€1.106.644).

L'assemblée a décidé d'émettre trois millions quatre cent quatre-vingt-deux mille quatre cent dix (3.482.410) Parts Sociales Préférentielles de Classe I pour un prix total de quatre millions cent soixante-quinze mille quatre-vingt-treize Euro (€4.175.093). Par la suite, Avanza S.à r.l. a accepté et souscrit à toutes les nouvelles Parts Sociales Ordinaires et toutes les nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe I pour un prix total de souscription en numéraire de cinq millions deux cent quatre-vingt-un mille sept cent trente-sept Euro (€5.281.737) et l'assemblée générale l'a accepté à l'unanimité.

Par conséquent, l'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social émis de quatre millions quatre cent quatre mille six cent treize Euro (€4.404.613).

Preuve du paiement intégral du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé d'allouer un montant étant l'équivalent du total de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles de Classe I telles qu'émises au capital social émis, un montant de quatre cent quarante mille quatre cent soixante et un Euro et trente cents (€440.461,30) étant l'équivalent de 10% de cette valeur nominale à la réserve légale et le restant à la prime d'émission.

Il est décidé de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société ayant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-cinq millions six cent cinquante-six mille cent dix Euro (€65.656.110) représenté par treize millions six cent soixante-huit mille cent une (13.668.101) Parts Sociales Ordinaires et cinquante et un millions neuf cent quatre-vingt-huit mille neuf (51.988.009) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, avec une valeur nominale d'un Euro (€1) chacune et avec les droits et obligations tels que précisés dans les présents Statuts.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale adoptée de la manière prévue pour la modification des présents Statuts».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.



146780

*Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à la présent assemblée générale extraordinaire sont estimés à € 4.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, R. Beyer, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14635. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151690/148.

(110176551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

---

**Officio International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.763.

Le Bilan et l'affectation au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Jean-Jacques Josset

*Administrateur*

Référence de publication: 2011151374/12.

(110175716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Morgan Stanley Hercules S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.732.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of October.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared,

Morgan Stanley Ursa S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 132.600, here represented by Maître Nathalie HOULLE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy issued under private seal.

The proxy having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary and shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed company is the holder of shares representing the entire corporate capital of MORGAN STANLEY HERCULES S.à r.l., a 'société à responsabilité limitée', with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 132.732, incorporated on 1<sup>st</sup> October 2007, by deed of Maître Paul BETTINGEN residing in Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, number 2632, on 17 November 2007 (the "Company").

Which appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

*Agenda*

1. Change of the composition of the board of managers of the Company, which will be composed of at least two members instead of three members.

2. Subsequent decision to amend Article 10 of the articles of association of the Company.

3. Accept the resignation of Mr. Ilan Gonen as manager of the Company effective as of 20 September 2011 and grant full discharge to Mr. Ilan Gonen for the execution of his mandate until the date of his resignation.

II. That the extraordinary general meeting of the Company has taken the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting resolved to change the composition of the board of managers of the Company, which will be composed of at least two members instead of three members.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, Article 10 of the articles of incorporation of the Company is amended as to read as follows:

" **Art. 10.** The company is managed by a board of managers which will be composed of at least two (2) members, whether holders of Parts or not, who are appointed with or without limitation of their period of office by the sole holder of Parts or, as the case may be, by the general meeting of the holders of Parts, which may at any time remove them without giving reasons.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole holder of Parts or, as the case may be, by the general meeting of the holders of Parts.

The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two managers so request.

Meetings of the board of managers are quorate if two (2) members are present at the meeting.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, facsimile or telegram another member of the board to represent him/her at the meeting and to vote in his/her name.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation and kept in a minute book held at the registered office of the company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers."

*Third resolution*

The extraordinary general meeting resolved to accept the resignation of Mr. Ilan Gonen as manager of the Company effective as of 20 September 2011 and grant full discharge to Mr. Ilan Gonen for the execution of his mandate until the date of his resignation.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the french version**

L'an deux mille onze, le quatorze octobre,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu

Morgan Stanley Ursa S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.600 et ayant son siège social au 1, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg,

représentée par Me Nathalie HOULLE, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, aux fins d'enregistrement.

La société prénommée détient la totalité du capital social de la société MORGAN STANLEY HERCULES S.à r.l., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.732, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu par Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg, en date du 1 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 novembre 2007, sous le numéro 2632 (la «Société»).

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1. Changement de composition de conseil de gérance de la Société, qui sera désormais composé d'au moins deux membres au lieu de trois membres.

2. Modification subséquente de l'article 10 des statuts de la Société.

3. Acceptation de la démission de Monsieur Ilan Gonen de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 20 septembre 2011 et octroi d'une décharge pour l'exécution de son mandat à compter de la date de sa démission.

II. Que l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de changer la composition du conseil de gérance de la Société qui sera composé désormais d'au moins deux gérants au lieu de trois gérants.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter la résolution précédente, l'article 10 des statuts de la Société sera libellé de manière suivante:

« **Art. 10.** La société est administrée par un Conseil de gérance, qui sera composé de deux (2) membres au moins, associés ou non, nommés pour une période limitée ou illimitée par l'unique titulaire de parts, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des titulaires de parts, et révocables par eux à tout moment sans motif.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'unique titulaire de parts ou, selon le cas, par l'assemblée générale des titulaires de parts.

Le Conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le Conseil de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Le quorum pour les réunions du Conseil de gérance est atteint si deux (2) gérants sont présents à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de gérance ont la même valeur juridique et les mêmes effets que celles prises lors d'une réunion du Conseil de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

De plus, tout membre du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du Conseil de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion. Les membres du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par de tels moyens de communication doivent ratifier leurs votes ainsi émis en signant une copie du procès-verbal de la réunion.

Un gérant, dans l'impossibilité de prendre part à une réunion, peut mandater par lettre, télex, fax ou télégramme un autre membre du Conseil pour le représenter à ladite réunion et voter en son nom.

Les résolutions du Conseil de gérance seront enregistrées dans un procès-verbal signé par tous les gérants qui ont pris part aux délibérations et gardées dans le registre des procès-verbaux tenu au siège social de la société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux devront être valablement signés par le président de la réunion ou par deux gérants pour être produits en justice ou ailleurs.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a accepté la démission de Monsieur Ilan Gonen de ses fonctions du gérant de la Société avec effet au 20 septembre 2011 et octroi d'une décharge pour l'exécution de son mandat à compter de la date de sa démission.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en conséquence de la présente augmentation de capital s'élève à approximativement mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française, précédé d'une version anglaise. À la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Houlle, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13872. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011153804/151.

(110178919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

---

**Omega Software S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 55.200.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28.10.2011*

*Résolution:*

L'Assemblée prolonge le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Robert ELVINGER, demeurant 16, Val Ste Croix L-1370 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011151376/13.

(110175815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Optiplan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6190 Gonderange, 13, rue Grand-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.036.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011151379/15.

(110176041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Pure Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 152.461.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 2011*

Le mandat de réviseur d'entreprises de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 065.477, est renouvelé pour une période d'un an.

Le mandat du réviseur d'entreprises viendra à l'échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Thierry LEONARD / Bernard PONS

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011151417/14.

(110175690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**P&S East Growth Luxembourg SICAR, SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 114.579.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour P&S EAST GROWTH LUXEMBOURG SICAR, SCA*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011151381/12.

(110176054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Patron Aachen Development S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 134.161.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151384/10.

(110176249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

---

**Alkopharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 103.500.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153558/9.

(110179000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

---

**Alloy Market S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 11, route de Trêves.  
R.C.S. Luxembourg B 92.756.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153559/9.

(110179347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

---